

FINANCEMENT DES SYNDICATS Opaque, multiforme et injuste

Le financement de certaines organisations syndicales, que ce soit par l'argent public ou provenant des employeurs, est particulièrement opaque, multiforme et injuste.

Pour recueillir et recouper ces différentes informations, nous avons dû faire de multiples recherches d'où certains chiffres anciens mais qui n'ont pu qu'augmenter depuis.

Nous avons dénombré **13 sources différentes de financements** (liste non exhaustive).

- **Ministère du travail**, dans le cadre de l'organisation des élections prud'homales (**3,6 millions d'euros** en 2002).
- **Ministère du travail** : **7,55 millions d'euros** consacrés en 2007 à la formation des conseillers prud'hommes.
- **Ministère du travail**, dans le cadre des relations du travail et de la formation des responsables syndicaux (**25,61 millions d'euros** en 2007) qui se répartissent ainsi :
 - CGT : 5,56 millions d'euros ;
 - CFDT et FO : 5,37 millions d'euros chacune ;
 - CFTC : 2,9 millions d'euros ;
 - CFE-CGC : 2,67 millions d'euros ;
 - UNSA : 2,22 millions d'euros ;
- **Divers instituts et organismes d'études** : 1,25 millions d'euros.

- **Gestion des organismes sociaux** (protection sociale, unédic, ANPE, 1 % logement etc.).
- **Collectivités locales** (régions, départements, communes).
- **Avantages en nature** fournis par certaines entreprises, administrations ou collectivités locales (locaux, fournitures de bureau, lignes téléphoniques, moyens informatiques, franchise postale).
- **Subventions annuelles allouées aux fédérations de fonctionnaires de l'Etat** : en 2007 elles s'élevaient à 181 517 euros pour la CGC, la CFTC et l'Union Syndicale Solidaires, à 363 034 euros pour la CFDT, la CGT, FO, la FSU, l'UNSA.
- **Communauté européenne.**
- **Conseils économiques et sociaux.**
- **Subventions allouées par certains ministères** (40 000 € à la FSU par l'Education Nationale en 2004) et des possibilités de financement nouvelles (décret du 16 février 2012) mais dont l'existence et les montants sont pour l'instant tenus secrets.
- **Comités d'entreprise** (SNCF, EDF-GDF ...)
- **Financements occultes du patronat** (UIMM-médéf, entreprises) qui servent à « fluidifier le dialogue social » (sic et défense de rire).
- **Fonds versés par l'IREs** à la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, la CGC et l'UNSA estimés à plus de 2 millions d'euros au total (budget du premier ministre).

Pour la FAEN, il est difficilement acceptable qu'en démocratie les contribuables ne puissent avoir une liste complète et détaillée des syndicats, fédérations ou confédérations qui bénéficient des financements publics et/ou des employeurs et du montant exact de ces "aides".

Petits cadeaux

Le journal officiel du 25 novembre 2014 nous apprend, à deux jours de l'ouverture des scrutins au ministère de l'Éducation nationale, que le gouvernement a décidé de verser **une subvention exceptionnelle, s'ajoutant à la subvention annuelle** que le gouvernement verse aux fédérations de fonctionnaires siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat.

Ainsi, les fédérations qui perçoivent annuellement 363 034,50 € chacune (CGT, CFDT, FO, UNSA et FSU), toucheraient un « petit » bonus de 69 231 € et celles qui reçoivent annuellement 181 517,25 € chacune (CGC, CFTC et SUD) se verraient gratifiées de 34 615 € supplémentaires. Un petit coup de pouce en pleine campagne électorale ce qui va encore accroître la rupture d'égalité entre organisations qui reçoivent des subventions et celles qui n'en perçoivent pas.

(suite) →



→ Nos collègues, fonctionnaires électeurs, constateront que **certains syndicats sont plus efficaces pour la défense de leurs propres intérêts financiers** que pour celle des intérêts de leurs mandants dont les salaires sont bloqués depuis 2010 ! **Ce n'est pas la crise pour tout le monde.**

Rappelons que la FAEN et ses syndicats ne reçoivent aucune subvention ou aide financière de quelque nature que ce soit. Contrairement à ce que prétend mensongèrement le SNALC, ce syndicat n'est pas le seul à ne pas percevoir de subventions.

Pas d'indépendance véritable sans indépendance financière.

25 PROPOSITIONS TRÈS...INNOVANTES

Le « **Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative** » a remis à la ministre son **premier rapport** contenant **25 propositions** le 10 novembre 2014. Certaines **transformeraient radicalement l'exercice du métier** d'enseignant si elles étaient appliquées.

Figurent ainsi parmi les propositions du Conseil :

- *Remplacer l'évaluation objective par une évaluation « positive » dans un contexte général de « bienveillance ».*
- *Dissuader les personnels de sanctionner les élèves.*
- *Renforcer le rôle des parents et de personnels extérieurs dans le fonctionnement du système éducatif et dans les conseils de classe.*
- *Modifier le service des enseignants en allongeant leur temps de présence dans les établissements et en leur attribuant des tâches nouvelles supplémentaires.*
- *Récompenser (un peu) les professeurs innovants faisant preuve de « réflexion professionnelle » et stigmatiser les méchants professeurs réfractaires à « l'innovation ».*

Ces mesures, combinées aux conclusions tirées par la ministre des chantiers sur les métiers qualifiant les personnels de direction de « *premiers pédagogues de l'établissement* », vont **réduire comme peau de chagrin la liberté pédagogique des professeurs** condamnés à n'être plus que de dociles exécutants ; des OS de la pédagogie en quelque sorte.

→ **Si vous refusez ces évolutions, votez pour la FAEN et ses syndicats du 27 novembre au 4 décembre.**

→ **Si vous voulez en savoir plus sur ce qui vous attend, prenez connaissance de l'analyse complète de la FAEN sur le site www.faen.fr.**

MÉDECINE DE PRÉVENTION

La grande misère

Un rapport des inspections générales couvrant trois ministères dresse un constat véritablement alarmant. L'ensemble de la fonction publique connaît de graves difficultés de recrutement des médecins de prévention, équivalents dans la fonction publique des médecins du travail. Dans leur grande majorité, les ministères compensent en faisant appel à des prestataires extérieurs.

C'est dans l'Éducation nationale que la situation est la plus grave. En effet, il n'y a, en tout et pour tout, **que 83 médecins de prévention pour un million de fonctionnaires et agents**, et encore, tous ne sont pas à temps plein ! Cela fait 1 médecin pour 13 900 agents contre 1 médecin du travail pour 1 412 salariés dans les entreprises.

De plus, **ces médecins sont très mal répartis** puisque 5 académies en sont dépourvues : Besançon, Guyane, Limoges, Orléans-Tours et Reims.

A ce problème de recrutement s'en ajoute un autre puisque **seuls 38 des 83 médecins de l'EN ont la qualification de « médecin du travail »**. Les autres sont des généralistes.

Le constat des inspecteurs est sans appel : « *La situation actuelle ne permet pas aux académies de respecter leurs obligations en matière de visites médicales et d'action sur le milieu professionnel* ».

L'Éducation nationale est donc en train de devenir l'un des plus grands déserts médicaux de notre pays !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : VOTEZ

Cinq jours après le début des opérations de vote, la participation est particulièrement faible.

La FAEN et ses syndicats défendent **une éthique du syndicalisme et s'opposent au nivellement vers le bas du niveau des élèves. Nous avons besoin de la voix de chacun de vous.**

Aidez-nous à vous défendre !

Pensez à voter rapidement car plus nous nous rapprocherons du dernier jour et plus le serveur de vote risque d'être encombré.

Nous comptons sur vous car notre avenir professionnel commun en dépend.

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale
Tél. : 01 43 73 21 36 **Mèl** : faen@wanadoo.fr
Site : www.faen.org